

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS, SENIORS 2 & 3

Samedi 17 octobre 2026 au Golf de Limère

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise du Loiret. Ouvert aux joueuses et joueurs qui sont seniors 1, seniors 2 et seniors 3 à la veille de la date du tournoi.

Index au 13 octobre

Dames (boules rouges)

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 36

Messieurs seniors et seniors 2 (boules jaunes), seniors 3 (boules bleues)

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 36

FORME DE JEU

La formule de jeu est le score maximum **PAR + 4** pour toutes les séries.

PRIX

Les titres de champion : Dames : 1^{ère} et 2^{ème} série, **Messieurs seniors** : 1^{ère} et 2^{ème} série, **Messieurs seniors 2** : 1^{ère} et 2^{ème} série, **Messieurs seniors 3** : 1^{ère} et 2^{ème} série, sont décernés en brut, **soit 8 titres**. Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire ou chèque à l'ordre du golf.

- Non membres de Limère : 45 € (dont 8 € pour le Comité)
- Membres de Limère (7/7) : 8 € pour le Comité

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises en ligne par ordre d'arrivée **avant le 13 octobre à 18h00**, sur le site du comité : page d'accueil.

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com/ et sur le site de l'AS du Golf hôte.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité du Loiret et un représentant du Club

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions